

COMMUNE DE STENAY



Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Annexes - Informations diverses

(au titre de l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme)

Ech. 1/5.000 ème

Zone urbanisée



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal n°2015.11.09-01 du 9 novembre 2015, approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Stéphane FERRIN



Bureau d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippeaux
BP 10078 - 08203 SEDAN Cedex
Tel. 03.24.27.87.97 - Fax 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
09.11.2015		

Sources : - Fond de plan : cadastre numérisé version 2015 fourni par le centre des impôts.
- Mise à jour effectuée par le B.E. Dumay en novembre 2015 sur la base des informations fournies par la commune et la Communauté de Communes du Pays de Stenay.

LEGENDE

--- Limite de Commune

■ Périmètre dans lequel s'applique le Droit de Préemption Urbain défini par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. (Totalité des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par le P.L.U.) Voir la délibération du conseil municipal n°2015.11.09-02 du 9 novembre 2015.

